



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des propriétaires
du lundi 30 mai 2011 à 20h00
à la salle communale de Malleray**

Président : M. René Leuenberger
Secrétaire : M. Charles-André Beuchat

M. René Leuenberger, président, salue cordialement les personnes présentes à cette 14^{ème} assemblée ordinaire des propriétaires. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée. Il est donc accepté comme suit :

Ordre du jour

1. Salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 avril 2010
4. Finances / approbation des comptes 2010
5. Démission d'un membre du comité
6. Admission d'un membre du comité
7. Nomination d'un nouveau vérificateur des comptes et de son suppléant
8. Vente de la parcelle de masse no 359.27 correspondant à la parcelle no 2077 de Reconvilier
9. Rapport du président et du directeur technique
10. Information sur le dépôt public de la répartition des frais et des + ou - values
11. Divers et imprévus

1. SALUTATIONS

M. René Leuenberger ouvre la séance en constatant que celle-ci a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle du Jura bernois no 20 du mercredi 18 mai 2011 et dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier no 18 du mercredi 18 mai 2011, aux propriétaires fonciers ainsi que conformément à l'article 9 des statuts adoptés lors de l'assemblée constitutive du syndicat du 10 décembre 1997. Le procès-verbal du 26 avril 2010 ainsi que les comptes 2010 ont été mis à disposition dans les communes du périmètre AF ainsi que sur internet.

Il salue particulièrement M. Maxime Chappuis de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne. Sont excusés : Mme Locher Denise, MM. Charpié Eric, Ryf Kurt, Commune de Bévillard, Léchet Pierrette, Bandelier Laurent, Friedli Claude, Bassin Harold et la secrétaire Mme Griggio-Weibel Nathalie (malade).

2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

MM. Blanchard Paul et Wenger Kurt sont nommés à l'unanimité comme scrutateurs.

3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 26 AVRIL 2010

Comme convenu lors de l'assemblée des propriétaires du 16 avril 2000, il est renoncé à donner lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Les propriétaires ont été informés sur la convocation de la possibilité de le consulter auprès des communes de Bévillard, Loveresse, Malleray et Pontenet ainsi que sur internet www.malleray.ch/SAFICV.

L'assemblée accepte à l'unanimité le procès-verbal du 26 avril 2010.

4. FINANCES / APPROBATION DES COMPTES 2010

M. Charles-André Beuchat présente et commente en détail les comptes avec le rétroprojecteur. Chaque ayant-droit au vote dispose d'un exemplaire sur papier.

Le compte de fonctionnement se boucle avec un total des charges à CHF 1'453'967.65. Les revenus s'élèvent à CHF 584'720.45. Le déficit comptable s'élèvent à CHF 1'038'343.40. Au niveau du bilan, l'actif se monte à CHF 4'380'965.36 et les passifs à CHF 476'558.80 soit un solde pour balance de CHF 10'591'587.05. Pour les détails, prière de se référer aux comptes ci-annexés.

M. Charles-André Beuchat donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes, M. Jean-Claude Gilliéron et Mme Nicole Bangerter du 21 avril 2010, propose de les accepter et de lui en donner décharge. *L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes tels que présentés et en décharge le caissier.*

5. DEMISSION D'UN MEMBRE DU COMITE

M. Pierre-Alain Sprunger de Malleray a démissionné comme membre du comité au 31.12.2010. M. Sprunger Pierre-Alain était actif depuis l'assemblée des propriétaires de 2005. Il est chaleureusement remercié par le président pour son investissement.

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de M. Pierre-Alain Sprunger.

6. ADMISSION D'UN MEMBRE DU COMITE

Suite à la démission de M. Pierre-Alain Sprunger, le comité propose M. Stève Garraux, par ailleurs conseiller communal pour le remplacer.

L'assemblée accepte à l'unanimité la nomination de M. Stève Garraux. Le président lui souhaite la bienvenue au sein du comité.

7. NOMINATION D'UN NOUVEAU VÉRIFICATEUR DES COMPTES ET DE SON SUPPLÉANT

Suite au décès de M. Gilliéron Jean-Claude, le comité propose comme nouveau vérificateur des comptes M. Burri Louis Marc, né en 1953, habitant de Malleray et comme vérificateur suppléant M. Jufer Jacques-Henri né en 1973 et habitant de Bévillard. Il n'y a pas d'autres propositions.

L'assemblée accepte à l'unanimité de nommer ces personnes.

Ainsi, les vérificateurs sont : Mme Bangerter Nicole (ancienne), M. Burri Louis Marc (nouveau) et M. Jufer Jacques-Henri, suppléant (nouveau).

8. VENTE DE LA PARCELLE DE MASSE NO 359.27 CORRESPONDANT À LA PARCELLE NO 2077 DE RECONVILIER

Le président cède la parole à M. Waelti Jean-Daniel qui indique que dans le cadre des améliorations foncières de Tavannes et de Centre-Vallée, les propriétaires dans les deux syndicats ont émis les vœux d'avoir leurs terres dans le syndicat de leur domicile. Le SAFICV avait acquis des terrains de masse dans l'ancien état et pour satisfaire aux vœux de certains propriétaires, une parcelle de masse doit être transférée (vendu) au SAF Tavannes et c'est l'assemblée qui est compétente en la matière selon les statuts. M. Waelti Jean-Daniel demande l'acceptation de ce point pour que le comité puisse déjà s'approcher de Tavannes pour la vente de cette parcelle. Le feu vert est demandé assez vite, car il est possible que ce terrain soit vendu avant l'assemblée des propriétaires de l'année prochaine.

La discussion est ouverte mais pas utilisée.

L'assemblée accepte à l'unanimité la vente de cette parcelle de masse.

9. RAPPORTS

A) DU PRÉSIDENT

M. René Leuenberger indique que le syndicat s'est réuni à la fréquence suivante depuis la dernière assemblée des propriétaires du 26 avril 2010 : 5x en séances de bureau, 3x en séances de comité et 41x en séances de chantier. Au niveau de l'administration et des finances, notre syndicat a notamment planifié des séances de bureau et de comité, recherché les placements les plus élevés dans les banques, enregistré plusieurs mutations intervenues au sein du périmètre et inscrites au Registre foncier (achats et ventes). Au niveau des travaux techniques, notre comité a participé à la séance d'information N16 à Loveresse et organisé une séance avec les communes. La 3^{ème} étape de construction des chemins a débuté. Notre président relève que le point culminant pour l'année 2010 fut de terminer la construction des chemins entre Loveresse et Bévilard. Pour la suite, notre président demande de la compréhension de la part des propriétaires qui seront consultés avant la construction de chaque nouvelle route, le cas échéant. Les travaux se poursuivront d'avril à octobre, comme d'habitude. Les entreprises mandatées effectuent un bon travail au sein de notre remaniement et notre président les remercie. Notre président se demande si le trop de nature tue la nature. D'après les discours politiques, le plus gros des atouts du Jura bernois est d'attirer de nouveaux résidents. La qualité de vie est bonne grâce à une nature encore quasi intacte. Il est persuadé que nos voisins fuiront leur ville polluée et bruyante pour venir s'installer dans nos vallées bucoliques, bercées par le chant des oiseaux. Il reste aussi convaincu que le remaniement Centre vallée apportera un plus à l'agriculture de demain à notre région, avec moins de déplacement et un gain de temps évident. Le développement durable dans notre canton en est encore au stade embryonnaire. Mais il faudra bien un jour le mettre sérieusement à l'ordre du jour si l'on veut permettre aux générations futures de bénéficier, à leur tour, d'un minimum d'espace et de qualité de vie. En guise de conclusion, notre président remercie toutes les instances qui travaillent avec le syndicat, le directeur technique des travaux, M. Jean-Daniel Wälti, M. Kurt Ryf du Service cantonal des améliorations structurelles et de la production pour l'ensemble de ses activités dans sa tâche d'autorité de surveillance, la commission d'estimation par son président M. Jean-Daniel Wirz et le comité pour son engagement. Une mention spéciale à la secrétaire qui fournit toujours un grand travail pour suivre les mots techniques avec une très bonne rédaction. Enfin, les propriétaires sont remerciés pour leur compréhension car ils sont majoritaires à reconnaître le travail qui se fait à tous les niveaux.

B) DU DIRECTEUR TECHNIQUE

M. Jean-Daniel Wälti indique que depuis la dernière assemblée générale du 26 avril 2010, les principaux travaux exécutés par la direction technique (DT), en plus de la gestion générale du syndicat avec le comité ont été :

Taxation des valeurs passagères

Après la prise de possession des nouvelles terres, en octobre 2009, les agriculteurs ont cultivé leurs nouvelles parcelles et parfois constaté que certains obstacles, regards, poteaux et autres entravaient quelque peu leur travail. Ce sont ces éléments qui changent de propriétaire, taxés par votre CE et repris dans la répartition des frais, que l'on appelle "valeurs passagères".

Répartition des frais

Avoir des nouvelles parcelles regroupées avec des nouveaux accès bien intégrés dans le milieu naturel est le but principal d'une amélioration foncière intégrale. C'est ce que la direction technique a cherché à faire au mieux avec la CE. Les agriculteurs travaillent avec ces nouvelles structures depuis plus d'une année et ils espèrent que les buts fixés ont été atteints au maximum possible.

Comme chacun le savait dès le début de cette aventure, tout cela a un coût et un jour il faut passer par les portes de la caisse et faire une répartition des frais restants de cette entreprise.

Sous le point 10 de l'ordre du jour M. Werner Schindler, va présenter tous les documents relatifs à ce délicat dossier qui ont été élaborés par la CE et qui sont déposés publiquement depuis le 25 mai et jusqu'au 23 juin 2011.

Troisième étape de construction des ouvrages

Avec plus de 4,3 millions de francs de travaux prévus dans cette troisième étape, la construction des ouvrages bat son plein actuellement et le déroulement est quasi conforme à la planification avec 25% (CHF 1'100'000.-) des travaux réalisés aujourd'hui.

M. Jean-Daniel Wälti rappelle que ces ouvrages sont construits par le consortium d'entreprises Huguelet GC SA et Torti Frères SA et que leurs travaux donnent entière satisfaction au comité et à la DT ainsi qu'à la direction locale des travaux assurée par le bureau PAN.

Il informe qu'avec le comité, nous sommes sensibles et à l'écoute des diverses demandes qui nous parviennent de faire des aménagements supplémentaires. Les personnes concernées doivent comprendre que l'on souhaite réaliser ce qui est prévu dans le PGO et ceci dans le cadre financier admis. A la fin de cette étape et selon l'état financier de du syndicat, le comité se penchera sur ces demandes et prendra les décisions qui s'imposent.

Coordination N16

Le long ruban des travaux de la N16 commence de se dérouler dans votre périmètre avec les pistes de chantier, les décapages, les petits ouvrages et autres qui font que la planification entre votre syndicat et les responsables des travaux N16 est importante. Nous avons régulièrement des séances de suivi chantier qui nous permettent d'avoir une bonne coordination entre tous ces travaux.

Suite des travaux

La suite des travaux de la DT peut se résumer ainsi:

- Dossier de la répartition des frais, oppositions éventuelles
- Suivi de la troisième étape de construction des ouvrages
- Elaboration du dossier de l'approbation de la nouvelle répartition définitive
- Travaux finaux

Conclusions

Pour conclure, M. Jean-Daniel Wälti remercie Monsieur le président et tous les membres du comité ainsi que M. J.-D. Wirz, président et tous les membres de la commission d'estimation pour l'excellente collaboration et la parfaite coordination des travaux. Ses remerciements vont également à M. Albert Bassin du bureau Le Foyard pour sa collaboration en matière de suivi environnemental ainsi qu'à M. Kurt Ryf, du service cantonal des améliorations structurelles et de la production pour l'ensemble de ses activités dans sa tâche d'autorité de surveillance.

10. INFORMATION SUR LE DÉPÔT PUBLIC DE LA RÉPARTITION DES FRAIS ET DES + OU - VALUES

M. Werner Schindler donne une information détaillée à ce sujet. En voici quelques points en résumé.

Les regards, chambres, poteaux, arbres fruitiers, petites constructions, bois sur pied peuvent être touchés par des plus ou moins values.

Les FMB versent une indemnité sur 25 ans. En cas de changement de propriétaire, les FMB versent le solde de l'indemnité après la prise de possession des nouvelles terres, soit en 2009. Le bois sur pied a été estimé par un bureau spécialisé.

M. Cédric Weibel demande les raisons pour lesquelles l'exploitant doit payer pour un élément défavorable attribué à un autre exploitant alors que le premier l'a possédé pendant des années. M. Werner Schindler répond que c'est celui qui perd un inconvénient qui a maintenant un avantage et il donc il doit payer.

Sur les tableaux, M. Schindler rappelle que les montants en négatifs sont en faveur des propriétaires et ceux en positifs à charge des propriétaires.

Répartition des frais

La répartition des frais restants comprend l'ensemble des frais desquels on déduit toutes les subventions. Les frais restants sont à partager entre tous les propriétaires. Les tableaux se basent sur un montant de CHF 1'000'000.00 (CHF 990'000.00 arrondis à CHF 1'000'000.00) qui avait été estimé dans le rapport technique déposé en 2000.

Ce montant est bien entendu provisoire. Le solde final va dépendre de la comptabilité. Pour l'instant, le budget est respecté mais on ne sait jamais et par ailleurs, tout va dépendre d'éventuelles décisions du comité pour satisfaire à certaines demandes (éventuellement nouveaux chemins pour autant que la caisse du SAFICV le permette encore). La contribution de base est de CHF 200.00 à laquelle s'ajoute les avantages (nombre de parcelles ancien/nouvel état, remembrement, forme des parcelles, réseaux des chemins, avantage particuliers etc...). Pour la détermination des avantages, on tient compte de la valeur et de la surface selon les données disponibles à la nouvelle répartition, de l'automne 2009.

La taxation forfaitaire s'applique aux parcelles en zone de construction et aux parcelles publiques (principalement les villages de Loveresse et de Pontenet), car les avantages et désavantages ne sont pas déterminables. Il s'agit d'une contribution proportionnelle à la surface, d'une participation aux frais d'abornement (CHF 10.00 par points limites), d'un agrandissement de l'aisance, d'amélioration de chemins etc..

Rappel des contributions :

1. Base CHF 200.00
2. Comparaison nombre de parcelle ancien état/nouvel état
3. Remembrement, forme des parcelles, réseau des chemins, avantages particulier = un total de point. Si en tant que propriétaire vous acceptez ces points, cela ne changera plus.
4. La participation en francs selon la surface et la valeur
5. La taxation forfaitaire (contribution de surface, frais d'abornement, agrandissement aisance, amélioration de chemins, autres avantages)
6. = montant à payer (qui est approximatif jusqu'à la fin du syndicat.

Si l'une ou l'autre des valeurs venait à changer suite à une opposition, cela va naturellement affecter tous les propriétaires (effet de la balance). Les oppositions seront traitées par la commission d'estimation.

Ces documents sont en dépôt public à la commune de Malleray. Pour plus de détails, le bureau Sigeom organise une permanence le jeudi 09.06.2011 l'après-midi et en soirée.

11. DIVERS ET IMPREVUS

La parole n'est pas demandée.

Le président clôt cette 14^{ème} assemblée, remercie les personnes présentes et leur souhaite une bonne rentrée.

L'assemblée close à 21h15

Le secrétaire a.i.

Le Président :

Ch.-André Beuchat

R. Leuenberger